

RÉGLEMENTATION DES MEMBRES



INVESTMENT
DEALERS
ASSOCIATION
OF CANADA

avis



ASSOCIATION
CANADIENNE DES
COURTIERS EN
VALEURS MOBILIÈRES

Personne-ressource :

A. Ramcharan: (416) 943-5850 – aramcharan@ida.ca

RM0148

Le 19 juin, 2002

À L'ATTENTION DE :
Personnes désignées responsables
Chefs des finances
Groupe des vérificateurs

Destinataire(s) à l'interne :

- ☐ Affaires juridiques et conformité
- ☒ Comptabilité réglementaire
- ☒ Crédit
- ☐ Détail
- ☒ Financement d'entreprise
- ☐ Formation
- ☐ Haute direction
- ☐ Inscription
- ☐ Institutions
- ☒ Opérations
- ☒ Pupitre de négociations
- ☐ Recherche
- ☒ Vérification interne

Dispense de l'article 48 du Règlement 800 – Calcul des intérêts applicables aux instruments à versements mensuels

Le calcul des intérêts courus prévu à l'article 48 du Règlement 800, qui a été expliqué dans l'avis sur la réglementation des membres RM-078 le 30 mai 2001, ne s'applique qu'aux instruments à versements mensuels qui portent intérêt mensuellement.

Toutefois, les instruments tels que les titres garantis par une hypothèque LNH portent intérêt semestriellement. De plus, les intérêts, qui sont exigibles le premier jour du mois, ne sont versés aux épargnants qu'au milieu de celui-ci. Par conséquent, les intérêts courus sont calculés différemment pour ces instruments, lesquels ne sont pas visés par la formule de calcul des intérêts courus prévue à l'article 48 du Règlement 800. Les intérêts courus doivent plutôt être calculés selon la formule présentée à l'annexe 1.

Un exemple illustrant le calcul des intérêts courus sur la vente d'un titre garanti par une hypothèque LNH, payable le 30 avril 2002

Valeur nominale	100 000 \$
Taux d'intérêt nominal	5,75 %
Échéance	1 ^{er} décembre 2004
Fréquence de paiement du coupon	Semestriel
Date de paiement	15 ^e jour du mois
Formule de calcul des intérêts courus (convention relative aux titres garantis par une hypothèque LNH)	$= (\text{valeur nominale} \times \text{taux d'intérêt nominal} \times (\text{nombre de jours à compter du premier jour du mois de règlement jusqu'à la date de règlement})) / ((\text{nombre de jours du mois de règlement}))$ $= (100\,000 \times 0,473525 \% \times (29)) / ((30))$
Taux d'intérêt nominal	$= ((1 + (5,75 \% / 2))^{(1/6)} - 1)$ $= 0,473525 \%$
Date de valeur (date de règlement)	30 avril 2002
Nombre de jours à compter du premier jour du mois de règlement jusqu'à la date de règlement	29
Nombre de jours dans le mois de règlement	30
Intérêts courus	457,74 \$